

Évolis 23
Service Déchets
Les Grandes Fougères
23300 NOTH



Horaires des déchèteries

Déchèterie de Guéret
ZI Cher du Cerisier < 23000 Guéret
ACCES AUX PROFESSIONNELS UNIQUEMENT LES APRÈS-MIDIS
DU LUNDI AU VENDREDI

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
14h-18h30	14h-18h30	14h-18h30	14h-18h30	14h-18h30	14h-18h30

Déchèterie de Saint-Vaury

La Jarrige < 23320 Saint-Vaury

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
-	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	14h-18h

Déchèterie de Bénévent-l'Abbaye

Route de Marsac < 23210 Bénévent-l'Abbaye

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
-	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	9h-12h

Déchèterie de Dun-le-Palestel

route de Maison Feyne < 23800 Dun-le-palestel

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
-	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h

Déchèterie de Nouziers

Les Mazeaux < 23350 Nouziers

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
-	-	9h-12h	-	-	9h-12h

Déchèterie de La Souterraine

Rue Descartes < 23300 La Souterraine

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h-12h	9h-12	9h-12	9h-12	9h-12	9h-12
14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h

Déchèterie de Sardent

Route de Maisonnisses < 23250 Sardent

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
-	9h-12h	9h-12h	-	9h-12h	9h-12h

Déchèterie de Genouillac

Le Poteau < 23350 Genouillac

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
-	14h-18h	14h-18h	-	14h-18h	14h-18h

Déchèterie de Noth

Les Grandes Fougères < 23300 Noth

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
-	13h30-17h30	-	13h30-17h30	13h30-17h30	-

Évitez les gros apports 15 minutes avant l'heure de fermeture sous peine de devoir revenir.

CITEO



Guide des déchèteries

2020

POUR LES PROFESSIONNELS



Ligne Info Déchets
05 55 89 86 06
www.evolis23.fr

Tarifs 2020 hors TVA, hors frais d'accès et d'accueil

* dépôt gratuit pour les batteries, les huiles moteurs (dans la limite de 10L par apport), les piles.
 ** Taxe Générale sur les activités polluantes : toute variation d'origine réglementaire (légitime) du montant s'appliquera automatiquement

Désignation déchets	MOINS de 2m ³ de déchets Accès limité aux PTAC JUSQU'À 3,5t Déchets déposés directement en déchèterie	PLUS de 2m ³ de déchets Accès autorisé aux PTAC de PLUS de 3,5t Déchets déposés directement sur les installations de «traitement»	DECHETS INTERDITS
Encombrants <i>Enfouis ou détournés</i>	29,5 € /m³ + 9,11 € TGAP	121,4 € /t + 42 € TGAP**	• Pneus, • Bâches agricoles, • Produits phytosanitaires, • Produits de laboratoire, • Ordures ménagères, • Bonbonnes de gaz, • Déchets d'équarrissage, • Déchets explosifs, • Produits radioactifs, • Déchets non refroidis (cendres...), • Médicaments, • Panneaux solaires
Bois <i>Valorisés en panneaux d'aggloméré ou dirigés vers la filière énergie</i>	24,4 € /m³	Noth Remise d'un Bordereau de Suivi de Déchets Industriels (BSDI)	
Déchets verts <i>Valorisés en compost</i>	14 € /m³	Plateforme de broyage des déchets verts Guéret ou Noth	
Gravats <i>Enfouis en tant que déchets inertes</i>	15,6 € /m³	ISDI Bénévent-l'Abbaye, Dun-le-Palestel, Genouillac, Saint-Vaury, Sardent	
Piâtre <i>Valorisés en plâtre</i>	17,3 € /m³	Noth Déchèterie	
Ferraille, Palettes, Déchets d'équipement électriques et électroniques <i>Recyclés et/ou revalorisés</i>	GRATUIT	Noth Déchèterie	
Cartons <i>Recyclés en emballages cartonnés</i>	GRATUIT	Noth Centre de tri	
Déchets dangereux	2,1 € **/kg Dépôt limité à 20 kg	Noth Déchèterie	En cas de gros volume. Evolis 23 peut ne pas être en mesure de réceptionner tout ou partie du chargement. Il est préférable d'appeler au préalable la Ligne Info Déchets (05 55 89 86 06).

Conditions d'accès 2020

- **Être enregistré à Evolis 23**
Seuls les véhicules ayant la vignette d'enregistrement visible sur le pare-brise ont accès aux installations.
- **Frais d'accès et d'accueil (hors TVA).**
Les frais d'accès aux installations sont facturés **24,3 €** pour 2020. Ces frais seront inscrits à la première facture émise dans l'année. Ils regroupent les frais de gestion et de communication.
- **Pour les dépôts sur les installations de traitement de Noth**
Prendre rendez-vous au préalable et se renseigner des procédures administratives nécessaires (au 05 55 89 86 06 ou relationusagers@evolis23.fr).

Entreprises, adoptez les bons gestes !

1. Avant votre chantier, pensez à faire apparaître sur vos devis le coût de gestion des déchets.

Cela contribuera aussi à valoriser l'image de votre entreprise !

2. Sur le chantier essayez de réduire au maximum les déchets produits.

Les déchets verts peuvent être broyés sur place et utilisés en paillage, les poussières de bois peuvent être utilisées en litière par des agriculteurs, les cartons peuvent être réutilisés...



3. Triez vos déchets en mettant en place des signalétiques et des consignes.

Cela limite aussi le coût de traitement du déchet et vous fera gagner du temps en déchèterie.

4. Lors du transport vers la déchèterie, couvrez vos bennes et remorques pour éviter les envols.

5. En déchèterie, un bon de dépôt en 2 exemplaires vous sera remis. Il reprend : le numéro d'enregistrement, l'installation concernée, le type et la quantité de déchets déposés, les signatures de l'agent d'Evolis 23 et du professionnel.

Vous pouvez ainsi remettre un exemplaire du bon au client.

6. En fin de chantier, réalisez un registre de gestion de vos déchets et gardez le pendant 3 ans.

Pensez aussi à garder la traçabilité de gestion de vos déchets dangereux pendant 5 ans.

Pour aller plus loin...

Certains déchets professionnels ne sont pas acceptés en déchèterie. Avec le principe du pollueur - payeur, des filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) se sont organisées pour la prévention et la gestion de déchets qui concernent certains types de produits. Vous pouvez ainsi pour vos pneus vous rapprocher des Eco-organisme Aliapur (aliapur.fr) et Gie FRP, pour vos mobilier de Valdélia (valdelia.org), ...

- Liens utiles* -

- Bourse aux déchets Nouvelle Aquitaine
www.bourse-dechets-nouvelle-aquitaine.fr
- Annuaire des solutions de gestion des déchets
www.dechets-nouvelle-aquitaine.fr
myfrtp-limousin.fr/
materio.construction/
www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/

*liste non exhaustive

Pour toutes questions concernant vos obligations, la traçabilité des déchets ou les filières privées de valorisation des déchets, rapprochez vous de votre chambre consulaire ou de votre fédération professionnelle.

Formulaire d'enregistrement à Evolis 23 pour l'utilisation des déchèteries et installations connexes. 1 formulaire à compléter par entreprise.

Entreprise accédant aux installations :

Nom de l'entreprise :
 Adresse :

N° SIRET : Tél. :

Représenté par : Code APE :

Nombre de véhicules * :

* Une carte sera remise par établissements.

Adresse de facturation (si différente) :

Nom de l'entreprise :

Adresse :

N° SIRET :

Représenté par :

Nom, fonction, date et
signature du représentant légal

Nom, fonction, date et
signature de l'agent Evolis 23

N° d'enregistrement accordé * :

* Un numéro par vignette.